



formation
Jeunesse
Représentation
international
Innovation sociale
fédéralisme

DOSSIER DE PRESSE

Les propositions **D'URGENCE** de la **FAGE**

À mettre en
place dès la fin
du confinement

+ d'infos sur

www.fage.org



Avant–propos **p. 03**

Un accompagnement social des étudiants et des jeunes renforcé **p. 04**

Assurer une continuité pédagogique pour la réussite de tou.te.s **p. 07**

Domaines de la santé et du social : mieux protéger et accompagner les patients mais aussi les étudiants **p. 09**

Soutenir le secteur associatif afin de maintenir les activités de lien social et de solidarité **p. 10**

Façonner un avenir plus durable **p. 11**

AVANT-PROPOS

La crise que nous traversons est une crise sanitaire d'une ampleur et d'une force inédite au cours de ce dernier siècle. Cependant, les conséquences de celle-ci ne vont pas s'arrêter au domaine sanitaire. Elles sont déjà également d'ordre social, économique, environnemental.

Le 28 avril ainsi que le 4 mai dernier, le Premier Ministre a présenté devant l'Assemblée Nationale puis le Sénat le plan de déconfinement du gouvernement. Cependant, pour la FAGE de trop nombreux sujets n'ont pas été abordés sur le volet social notamment : l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, l'accompagnement social des étudiants et des jeunes après le confinement, l'accès aux soins ... Ces aspects sont pour la FAGE essentiels dans le cadre du déconfinement.

Aujourd'hui, il est urgent que le gouvernement apporte des réponses concrètes sur l'accompagnement des jeunes et des étudiants qui ont été fragilisés davantage et qui le seront encore longtemps même à la sortie du confinement.

Ainsi, la FAGE propose 16 mesures d'urgences à mettre en place dès la fin du confinement. Elles traitent de l'accompagnement social des étudiants et des jeunes, de l'accompagnement pédagogique des étudiants, du secteur de la santé et du social ou encore du monde associatif.

Si ce document traite des mesures d'urgences, elles ne sont que la première étape d'un changement, d'un chantier qui nécessite la mobilisation de toutes et tous. C'est aujourd'hui un véritable dialogue qui doit s'enclencher entre le gouvernement, la société civile, les collectivités et les élus, pour préparer l'avenir. La FAGE produira donc dans un second temps des mesures plus structurantes pour façonner une société plus juste et plus durable.



Un accompagnement social des étudiants et des jeunes renforcé

Les jeunes, qu'ils soient étudiants ou non, sont aujourd'hui fortement impactés par la crise que nous sommes en train de vivre. Ils le sont sur le court terme évidemment, mais ils le seront également sur un temps plus long si des dispositifs d'accompagnement renforcés ou nouveaux ne sont pas mis en place rapidement.

Pour rappel, en France, ce sont 20% des jeunes qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Le confinement est venu frapper de plein fouet ce public déjà fragile : perte d'un emploi et donc de revenu, annulation d'un stage rémunéré, fermeture des restaurants universitaires pour les étudiants ... Nombre d'entre eux ont dû se restreindre en termes d'alimentation, et certains sont dans l'incapacité de payer leur loyer.

La levée progressive du confinement ne va pas venir régler tous ces problèmes, bien au contraire. Difficultés à (re)trouver un emploi, calendrier pédagogique bousculé, accumulation de frais non payés ... Des réponses urgentes doivent être apportées par le gouvernement pour éviter le pire.

Proposition numéro 1 : Une aide d'urgence nationale reconductible pour les étudiants

Les étudiants n'ont pas été épargnés par la crise que nous sommes en train de vivre : augmentation des coûts liés à l'alimentation à cause de la fermeture des restaurants universitaires, perte de stages rémunérés, perte d'emplois ... Beaucoup d'entre eux ont vu leurs conditions de vie se dégrader pendant le confinement, et cela ne va pas s'arrêter à la levée du confinement.

1 étudiant sur 3 a une activité rémunérée pour financer ses études, deux tiers du public étudiant travaille les deux mois d'été pour financer l'année qui suit ... Nous le savons, la crise sanitaire que nous vivons a un fort impact économique, de ce fait, de nombreux étudiants ne retrouveront pas un emploi étudiant à la sortie du confinement. Par ailleurs, trouver un travail estival va s'avérer bien plus compliqué que les années précédentes tant l'organisation de cette période est incertaine (beaucoup de travailleurs saisonniers étudiants travaillent dans l'animation, la restauration etc).

Ainsi, dès le début du confinement la FAGE a demandé la création d'une aide nationale financée par l'Etat. Annoncée le 4 mai par le Premier Ministre, c'est une première victoire pour la FAGE. Malheureusement, cette aide qui arrive très tard, n'est pas suffisante en termes de montant et doit surtout être reconductible. De plus, elle doit être accessible à tous les étudiants qui ont vu leur stage annulé pendant le confinement et pas uniquement à celles et ceux qui avaient commencé leur stage au 1er mars maximum. Nous demandons donc son augmentation en fonction de la perte subie par l'étudiant et qu'elle soit reconductible.

Proposition numéro 2 : prolongement des bourses en juillet et en août pour les étudiants ayant une activité pédagogique obligatoire sur cette période (examens, concours, stages)

Du fait de la mise en place du confinement depuis le 17 mars dernier, les établissements d'enseignement supérieur ont dû adapter leur fonctionnement et leurs activités. De nombreux concours, ou même certains examens vont se tenir en présentiel entre la fin du mois de juin et le début du mois d'août. Les étudiants concernés vont donc devoir pour certains conserver leur logement étudiant, ou ne vont pas pouvoir chercher et obtenir un emploi saisonnier. De plus, des étudiants vont devoir effectuer leurs stages non rémunérés et annulés sur la période estivale, alors qu'ils étaient initialement prévus pendant la période de confinement.

En temps normal, les bourses étudiantes sont versées sur 10 mois (de septembre à juin). Nous demandons à ce que l'ensemble des bourses étudiantes des étudiants devant passer des concours, des examens ou réaliser un stage durant la période estivale soient maintenues sur les deux mois d'été.

Une part des étudiants se retrouve également en période de stage non rémunéré pendant les vacances d'été et notamment le domaine médical, particulièrement touché par la crise du covid-19. Ces derniers peinent à subvenir à leurs besoins primaires. Au-delà de cette situation, des étudiants ont des obligations dans le cadre de leur formation sur les 12 mois de l'année (exemple des étudiants hospitaliers) et doivent donc pouvoir bénéficier des bourses sur l'ensemble des 12 mois.

Proposition numéro 3 : Exonération des loyers en résidences CROUS et création d'un fond d'urgence au paiement des loyers pour les locataires du parc social hors CROUS ainsi que du parc privé

Pour les publics encore plus fragilisés par la crise, le paiement du loyer et des charges sera de plus en plus difficile. Afin d'éviter l'accumulation de dettes, des expulsions dans les mois à venir, il est essentiel d'aider les plus fragiles. De plus, pour les étudiants dont les difficultés financières sont importantes, un remboursement des loyers payés à partir de la fermeture des établissements devra être rendu possible.

Une exonération totale des loyers du parc locatif du CROUS où logent les étudiants sur la période de crise doit être une des solutions proposées afin de pallier la perte de revenus. En parallèle, un fond d'urgence d'aide au paiement des loyers doit être créé par l'Etat afin d'accompagner les locataires du parc social hors CROUS ainsi que les locataires du parc privé. Les locataires doivent également pouvoir demander le report de paiement des loyers sur la période de confinement.

Proposition numéro 4 : Ouverture du RSA au 18-25 ans

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans sont aujourd'hui exclus de l'accès au Revenu de Solidarité Active. Pourtant, ce public est un public fragile : 20% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, 21% d'entre eux sont sans emplois ... Souvent titulaires d'un contrat précaire ou d'un contrat court, ils sont les premiers à avoir pâti de la situation de crise que nous vivons. L'aide de 200 euros pour les jeunes précaires bénéficiaires des APL est un premier pas, cependant cette dernière exclue



encore trop de jeunes (vivant chez leurs parents sans être rattachés au foyer fiscal, hébergés chez des amis faute de moyens suffisants ...). Au-delà de la situation actuelle, les conséquences de la crise vont se prolonger plusieurs mois, voire plusieurs années.

Il est urgent de donner à ces jeunes la protection sociale dont ils ont besoin ! La FAGE demande donc l'ouverture dès maintenant du RSA aux 18-25 ans.

Proposition numéro 5 : Un accompagnement vers le premier emploi : la Garantie Jeune Diplômé

Pour rappel les jeunes diplômés ne sont pas, pour la plupart, éligibles aux allocations chômage. Parmi les dispositifs qui visaient à lutter contre cette précarité, l'Aide pour la Recherche d'un Premier Emploi, instaurée par la loi El Khomri après demande de la FAGE, constituait une aide de sortie d'études, afin d'accompagner les post diplômés. Cette aide sociale à destination de la catégorie de la population la plus précaire a été supprimée en 2018. Si cette aide était à renforcer, notamment sur le volet de l'accompagnement humain, elle était nécessaire.

Dès le mois de juillet 2020, ce sont des milliers de jeunes diplômés qui seront à la recherche de leur premier emploi et qui n'auront donc plus aucune ressource financière. Afin de prévenir l'accroissement de la précarité chez ce public, la FAGE demande la mise en place d'une Garantie Jeune Diplômé, revendication de longue date.

Cette garantie permettrait à chaque jeune diplômé, peu importe son statut, d'avoir accès à une aide financière (le RSA), sans limitation de temps. L'accompagnement vers l'emploi ne pourra se limiter au soutien financier, des dispositifs humains de soutien vers l'emploi devront être mis en place. Cette Garantie Jeune Diplômé vient s'appuyer sur le dispositif "Garantie Jeune" qui a déjà fait ses preuves.

Proposition numéro 6 : Suppression de la réforme de l'assurance chômage

La réforme de l'assurance chômage qui rentrera en vigueur le 1er septembre 2020 a pour objectif premier de venir faire des économies sur le dos des plus fragiles en durcissant les règles pour accéder à l'indemnisation. Avant la crise, les prévisions annonçaient que près d'1,3 millions de personnes seraient impactées par cette réforme, qui touchera en priorité les jeunes et les personnes ayant des difficultés à avoir des contrats stables. La crise que nous traversons va avoir de lourdes conséquences qui vont durer dans le temps et entraîner une baisse des embauches et un non-renouvellement des contrats courts chez de nombreux employeurs.

La FAGE avait déjà contesté la réforme lors de son annonce en 2019. Maintenir cette dernière en cette période de crise serait encore plus inacceptable et cela aurait des conséquences dramatiques. La FAGE demande donc son abandon.

Assurer une continuité pédagogique pour la réussite de tou.te.s

Le confinement a de nombreuses conséquences sur l'accès à l'enseignement supérieur, la dématérialisation des enseignements à accentuer les inégalités déjà présentes et en a créé de nouvelles. La fracture numérique, les conditions d'études à la maison, les étudiants mobilisés dans les réserves sanitaires et civiques, tout comme ceux salariés dans les commerces de premières nécessités, sont autant de situations, dont la liste n'est pas exhaustive, qui ont mis à mal le suivi des enseignements en cette période de confinement.

Proposition numéro 7 : Généraliser les enquêtes pour identifier les étudiants en difficultés

Le risque de décrochage est conséquent, l'assurance d'une reprise saine ne pourra se faire sans la mise en place d'un soutien accru et personnalisé. L'identification des publics décrocheurs est la première étape avant de pouvoir proposer un accompagnement adéquat. Si certaines universités ont déjà réalisé des enquêtes, celles-ci doivent être généralisés dans toutes les formations pour toutes les universités. Au-delà des universités, il est essentiel de réaliser ces enquêtes pour les étudiants de l'enseignement supérieur hors universités (BTS, formations sanitaires et sociales), et ainsi de faire ces enquêtes dans l'ensemble des écoles et instituts.

Proposition numéro 8 : Proposer un accompagnement humain à tout étudiant qui en ressent le besoin

Les enquêtes doivent être accompagnées d'un suivi humain, correspondant aux besoins des étudiants, qui devra être prolongé au premier semestre 2020. Il pourrait, pour cela, être envisageable d'avoir recours à des emplois étudiants, pour accompagner les plus en difficultés notamment lorsque les effectifs sont importants et que les équipes pédagogiques ne peuvent pas, seules, répondre à ce besoin.

Proposition numéro 9 : Mettre en place des bilans individuels à propos des acquis d'apprentissage du 2ème semestre (2019-2020) sur la base de l'autoévaluation

Afin de permettre un retour adapté à chacun, des modules pédagogiques devront être mis en place à la rentrée pour permettre aux étudiants d'acquérir les acquis d'apprentissage qu'ils n'auront pas pu assimiler lors du confinement. Pour permettre à chaque étudiant de prendre conscience de ses manques, des tests d'autoévaluation sur les notions du 2ème semestre 2019-2020 devront être mis en place dans chaque formation. Ainsi les étudiants pourront s'orienter vers les modules pédagogiques qui leurs correspondent et poursuivre leur cursus dans de meilleures conditions. Ces modules peuvent prendre plusieurs formes selon les formations, dès lors qu'ils sont là pour répondre à l'accompagnement pédagogique dont les étudiants ont besoin.



Proposition numéro 10 : Débloquer les fonds nécessaires au financement des dispositifs mis en place dans le cadre de la continuité pédagogique pendant et après le confinement

La continuité pédagogique, l'organisation des examens et toutes les dispositions qui ont été mises en place pour répondre à la situation de crise ont engendré des coûts importants pour les établissements d'enseignement supérieur, déjà soumis à de fortes tensions budgétaires. Une enveloppe tenant compte des dépenses engendrées pendant et à la suite du confinement doit être débloquée afin de supporter les coûts inhérents aux mesures mise en place pendant et post-confinement.

Proposition numéro 11 : intégrer les élus étudiants dans la construction des plans de reprise d'activité des établissements

Dès aujourd'hui, les établissements d'enseignement supérieur travaillent à la réouverture des sites. Que ce soit pour les bâtiments administratifs, les laboratoires de recherche ou bien même dans certaines conditions : les salles d'enseignements et d'examen, une réouverture progressive pourra se faire dès le début du déconfinement. De plus, il faudra en septembre prochain prévoir la réouverture à l'accueil des usagers : les étudiants.

La réouverture progressive des établissements doit assurer la sécurité sanitaire de l'ensemble des personnels et des usagers et doit également venir prendre en compte les besoins de chacun.

Pour cela, il paraît nécessaire que l'ensemble des parties prenantes soit intégré aux réflexions. A l'heure actuelle, seuls les CHSCT sont consultés sur ce sujet, or les étudiants ne siègent qu'en CHSCT élargi. La FAGE demande à ce que les élus étudiants soient intégrés dans l'ensemble des discussions concernant les plans de reprise d'activité.

Domaines de la santé et du social : mieux protéger et accompagner les patients mais aussi les étudiants

Proposition numéro 12 : lutter contre le non-recours aux soins des jeunes et des étudiants

Si le renoncement aux soins est déjà préoccupant chez les publics jeunes et étudiants, il s'est accentué avec le COVID-19. Pour exemple, c'est une baisse de 50% de consultations chez les médecins généralistes qui est observé pour l'ensemble de la population. Evidemment, ce chiffre s'explique notamment par le confinement et la crise sanitaire. Cependant, il est à craindre une répercussion sur le long terme avec une diminution des consultations que ce soit pour les personnes atteintes d'infections de longue durée ou bien pour l'aggravation de certaines pathologies non prises en compte à temps.

Un des facteurs habituel du non-recours aux soins chez les jeunes et les étudiants étant également le manque de moyens financiers, la crise est venue accentuer cette problématique

Outre les sujets dont la préoccupation est habituelle, la crise a créé de nouveaux besoins, particulièrement en matière de santé psychologique.

Ainsi, il est nécessaire de prolonger les dispositifs d'exception mis en place pendant la crise (prolongation automatique des droits) mais aussi de renforcer la médecine universitaire gratuite pour tous les étudiants. De plus, il est nécessaire de faciliter l'accès aux services de santé psychologique. Des moyens doivent être investis afin de permettre aux jeunes et aux étudiants d'accéder aux soins sans en craindre le coût.

Proposition numéro 13 : Verser des primes aux étudiants des secteurs de la santé, du social et du médico-social, mobilisés durant la crise et revaloriser immédiatement les indemnités de stage pour toutes et tous

Sans la mobilisation des étudiants de ces secteurs, il aurait été impossible de faire face à la crise du COVID 19. Ils se sont exposés chaque jour à l'épidémie, au nom de l'intérêt général. Leurs rémunérations sont pourtant particulièrement faibles. Les primes exceptionnelles ne leur sont pas non plus promises. Ces différences de traitement ne sont pas acceptables, chaque personne ayant contribué au service public de la santé doit être remerciée de la même manière.

Au-delà de la prime qui va leur être versée, leur rémunération est actuellement particulièrement faible. Avec une moyenne de 1,29 € brut horaire pour un étudiant hospitalier en 4ème année à mi-temps ou de 1,10 € net horaire pour un étudiant infirmier, ces montants sont plus de trois fois inférieurs à celui des autres étudiants stagiaires de l'enseignement supérieur, qui perçoivent une gratification minimale de 3,90 € net horaire. L'augmentation de la rémunération des étudiants en santé est donc nécessaire.



Soutenir le secteur associatif afin de maintenir les activités de lien social et de solidarité

Proposition numéro 14 : Pérenniser les financements auprès des associations et acteurs de l'ESS, premier rempart mobilisé en temps de crise

Les initiatives des associations ont permis de pallier les lacunes du service public pour les publics les plus vulnérables, et notamment les étudiants. Les associations représentent un merveilleux moteur d'initiatives et de solidarité. Elles doivent percevoir un financement sécurisant, à la mesure de leur participation à l'intérêt général. Cependant, ces dernières années elles voient leur accompagnement baisser (baisse des contrats aidés, diminution des subventions publiques ...) rendant leurs actions de plus en plus compliquées. Ainsi, il est aujourd'hui nécessaire de créer un fond d'urgence d'aides aux associations pour éviter un effondrement massif d'acteurs indispensables à la cohésion sociale et à la solidarité mais aussi de pérenniser leur financement sur le long terme.

Proposition numéro 15 : Annuler l'édition 2020 du Service National Universel et mieux financer le volontariat en service civique

L'édition 2020 du service national universel est à l'heure actuelle maintenue, avec la phase d'engagement à réaliser pendant l'été et la période d'internat aux vacances de la Toussaint. La FAGE a toujours été opposé à la mise en place du SNU, qui n'est qu'un dispositif de façade, ne venant pas répondre aux vrais besoins des jeunes, bien au contraire. La volonté de favoriser l'engagement et la citoyenneté des jeunes est évidemment une volonté partagée par la FAGE, mais cela ne passe pas par un dispositif d'un mois obligatoire. Cela doit se construire tout au long de la vie du jeune, en passant notamment par l'école. Maintenir le SNU dans cette période de crise n'est pas acceptable, notamment à cause de son coût. Ainsi, nous demandons que l'édition 2020 soit annulée et que la ligne budgétaire de 30 millions d'euros soit affectée aux services civiques.

De plus, nous demandons également la suppression définitive du Service National Universel. Les priorités ne sont pas les bonnes, et l'investissement que l'état était prêt à faire dans ce dispositif (1,5 milliards d'euros par an) doit être fait dans l'éducation et dans les dispositifs d'accompagnement des jeunes par exemple.

Façonner un avenir plus durable

Proposition numéro 16 : mise en place d'une conférence de transformation sociale et écologique avant l'été

La crise que nous vivons est inédite, et ses conséquences réelles sur les volets sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux, ne peuvent pas encore être connues à 100%. Cependant, ce que nous savons, c'est qu'il serait néfaste et dommageable de ne pas apprendre de la crise que nous vivons. Il est aujourd'hui nécessaire de construire une société plus juste, plus égalitaire, plus durable. Il est de notre devoir de repenser nos modes de développement. Pour cela, nous demandons la mise en place d'une conférence de transformation sociale et écologique.

Cette conférence doit permettre l'adoption avant l'été par le gouvernement de mesures écologiques et sociales nécessaires, après une consultation effective des corps intermédiaires, de la société civile, des élus locaux, des parlementaires. Cette conférence doit se dérouler dans un format court et aux objectifs circonscrits.



Les propositions **D'URGENCES** de la **FAGE** À mettre en place dès la fin du confinement

| Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes –FAGE– est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

Samuel Chastagner
Attaché de presse
06 75 33 79 30
samuel.chastagner@fage.org

Orlane François
Présidente
06 86 63 41 44
orlane.francois@fage.org

+ d'infos sur

www.fage.org